



ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS – UN·E ÉTUDIANT·E

AVIS DE MISE EN CANDIDATURE

À toute la communauté étudiante des universités constituantes, de l'institut de recherche et des écoles supérieures pour la désignation d'un·e étudiant·e à l'Assemblée des gouverneurs.

En vertu de l'article **7 d)** de la *Loi sur l'Université du Québec*, la communauté étudiante a droit à deux sièges à l'Assemblée des gouverneurs pour des mandats respectifs de deux ans. Cet avis de mise en candidature est publié en vue de la tenue d'un scrutin universel ayant pour objet la désignation d'un·e étudiant·e au siège occupé par **madame Marie-Pierre Sarrazin**, étudiante à l'Université du Québec à Rimouski, dont le premier mandat viendra à échéance le 21 juin 2022.

Conditions d'éligibilité

La personne candidate doit être inscrite à un programme universitaire de premier, deuxième ou troisième cycle dans une université constituante, un institut de recherche ou une école supérieure.

Elle peut poser sa candidature pour siéger à l'Assemblée des gouverneurs en transmettant une lettre ou un courriel à cet effet, à l'attention du secrétaire général de l'Université du Québec, accompagné des documents suivants :

- curriculum vitae abrégé (d'un maximum de 5 pages);
- formulaire de mise en candidature disponible sur le site Web (www.uquebec.ca/sgdaj/proc-desig.htm);
- photo numérique (résolution de 200 dpi minimum).

Le règlement général 13 *Désignation des étudiants comme membres de l'Assemblée des gouverneurs et du Conseil des études* de l'Université du Québec est disponible sur le site Web (www.uquebec.ca/sgdaj/proc-desig.htm).

Le gouvernement nous demande de tenir compte de l'importance de la participation des femmes et des personnes issues des diverses communautés culturelles à la vie de notre société et au sein des organismes publics et parapublics. Nous vous invitons également à tenir compte de cette préoccupation dans le cadre de ce processus.

Période de mise en candidature
Du 12 au 31 janvier 2022

Période de scrutin
(si plusieurs candidatures)
**Du 21 février (9 h) au
25 février 2022 (16 h)**

Tout renseignement additionnel peut être obtenu en s'adressant au soussigné :

Le secrétaire général
M^e André G. Roy
Université du Québec
475, rue du Parvis
Québec (Québec) G1K 9H7
Téléphone : 418 657-4307
Courriel : instances_uq@uquebec.ca